

ADHÉRER AU CAUE DE LA SARTHE

permet à votre commune, groupement de communes ou association :

- de **participer à la vie de l'association** en devenant membre de notre Assemblée Générale (vote du budget, vote du programme, des actions à mener). Le conseil d'administration est présidé par un représentant des collectivités locales. Il comprend des représentants de l'Etat, des membres élus des collectivités locales, des représentants des professions concernées, des personnes qualifiées et des membres élus par l'Assemblée Générale.
- de **bénéficier de conseils personnalisés** diffusés par notre équipe permanente, de consulter notre documentation et notre service de recherche d'informations
- de **solliciter une étude préalable à tout projet d'aménagement** (architecture ou paysage). Le CAUE établit une convention d'objectifs stipulant les termes de son intervention qui se situe toujours hors du champ de la maîtrise d'œuvre.
- d'**être informé des journées de sensibilisation et de formation**
- d'**être assisté d'un professionnel** (jurys de concours de maîtrise d'œuvre)
- de **mener des actions de sensibilisation** définies conjointement par convention d'objectifs (formation des employés communaux...)
- de **recevoir par email un bulletin de presse** recensant les articles parus relatifs à l'aménagement et au cadre de vie et la lettre d'informations (newsletter) du CAUE
- d'**être informé et invité aux manifestations** organisées par le CAUE (**expositions, festival...**)
- d'**être destinataire de nos publications** dont le rapport d'activités annuel
- d'**être destinataire gratuitement de 2 exemplaires de l'Album des Maires et Mairies.**

TARIFS 2012

Communes (réduction de 50% pour les communes membres d'un EPCI adhérent au CAUE)	
de moins de 500 habitants	50 €
de 500 à 1 000 habitants	100 €
de 1 000 à 2 500 habitants	200 €
de 2 500 à 5000 habitants	400 €
de 5 000 à 10 000 habitants	600 €
de plus de 10 000 habitants	800 €
de plus de 100 000 habitants	1 600 €

EPCI	
de moins de 10 000 habitants	600 €
de 10 000 à 20 000 habitants	800 €
de plus de 20 000 habitants	1 000 €

Organismes et associations	
	60 €

Particuliers. Vous bénéficiez de 4 ateliers pratiques par an sur réservation, de la lettre d'informations du CAUE et de nos fiches pratiques.	
	15 €

ADHÉRER AU CAUE

(association née de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture)

C'est avoir conscience de l'intérêt public de l'architecture, de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages ; c'est participer au débat sur le cadre de vie et aider au développement de l'esprit de participation des habitants ; c'est concevoir des solidarités entre les collectivités et la complémentarité entre la ville et la campagne ; c'est manifester l'ambition d'un avenir réconciliant environnement et développement durable ; c'est se savoir acteur de la ville et de l'espace.

ARCHITECTURE | PAYSAGE | URBANISME | ENVIRONNEMENT | PATRIMOINE

Bulletin d'adhésion 2012

Commune de

Communauté de Communes de

Association

Particulier. Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél. Fax

Email

Représenté(e) par Fonction

et agissant dans le cadre de la délibération (facultatif) en date du

décide d'adhérer au CAUE de la Sarthe pour l'année 2012.

Nombre d'habitants*

Montant de l'adhésion

* Pour les communes : se référer au dernier recensement

Pour les EPCI : prendre en compte le nombre d'habitants du territoire couvert par la structure.

Mode de règlement

Cochez la case si vous souhaitez recevoir une facture.

Coordonnées bancaires du CAUE de la Sarthe :

Crédit Mutuel Le Mans Centre 1, place des Comtes du Maine 72000 Le Mans

N° de compte : 15489 04811 00019910340 - Clé : 74 - N° de SIRET : 31868697900036

Code APE : 7111Z

Date et signature



A retourner à l'adresse suivante :

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Sarthe
1, rue de la Mariette 72000 Le Mans

